

## Formulaire de renonciation à la prise des congés fériés pour les personnes salariées à temps partiel des catégories 2 et 3 (CSN)

Conformément aux dispositions nationales des conventions collectives, lorsque la personne salariée est tenue de travailler lors d'un jour férié, l'employeur lui accorde son congé, appelé « congé compensatoire », et ce, dans les quatre semaines qui précèdent ou suivent le jour de ce congé férié à moins que la personne salariée l'ait accumulé dans une banque. Le congé compensatoire est non rémunéré puisque la personne salariée à temps partiel reçoit des bénéfices marginaux conformément aux modalités prévues aux dispositions nationales de la convention collective.

En signant ce formulaire, je \_\_\_\_\_ (nom et prénom), soussigné(e), consens à être tenue de travailler lors des congés fériés identifiés dans le tableau prévu à cet effet, et ce, sous réserve des besoins du service. Par conséquent, je **RENONCE** à réclamer ces congés fériés à l'employeur. Ces fériés demeurent rémunérés sous forme de bénéfices marginaux.

**Cochez les congés fériés<sup>1</sup> pour lesquels vous ne souhaitez pas bénéficier d'un congé compensatoire**

<b>F1</b>	Fête du Canada	<input type="checkbox"/>
<b>F2</b>	Fête du Travail	<input type="checkbox"/>
<b>F3</b>	Action de grâces	<input type="checkbox"/>
<b>F5</b>	Noël	<input type="checkbox"/>
<b>F6</b>	Lendemain de Noël	<input type="checkbox"/>
<b>F7</b>	Jour de l'An	<input type="checkbox"/>
<b>F8</b>	Lendemain du jour de l'An	<input type="checkbox"/>
<b>F10</b>	Vendredi saint	<input type="checkbox"/>
<b>F11</b>	Lundi de Pâques	<input type="checkbox"/>
<b>F12</b>	Journée nationale des patriotes	<input type="checkbox"/>
<b>F13</b>	Fête nationale du Québec <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>

En foi de quoi j'ai signé, ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'année \_\_\_\_\_.

Service/centre d'activité \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé(e) et numéro

\_\_\_\_\_  
Nom du gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Signature du gestionnaire

<sup>1</sup> Les congés F4 et F9 ne sont pas visés par le présent formulaire puisque ce sont des congés mobiles.

<sup>2</sup> Le congé férié de la fête nationale du Québec, lequel est régi par une loi particulière, la Loi sur la fête nationale, laquelle prévoit que « le congé compensatoire doit, dans tous les cas, être pris le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin. »

## Formulaire de renonciation à la prise des congés fériés pour les personnes salariées à temps partiel des catégories 2 et 3 (CSN)

Ce formulaire demeurera valide jusqu'à ce que je remplisse et transmette un nouveau formulaire par courriel au Service de la rémunération, des avantages sociaux et de l'information de gestion à l'adresse suivante : [remuneration.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:remuneration.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca). Je comprends que je peux remplir un formulaire uniquement une fois par année entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de chaque année.

Je n'ai pas à remplir ce formulaire si je désire bénéficier des 11 congés compensatoires ou cumuler lesdits congés dans une banque dans le cas où je serais tenu de travailler durant une ou plusieurs de ces journées.

Je comprends qu'advenant que j'obtienne un statut de personne salariée à temps complet, le présent formulaire ne sera plus valide et je devrai remplir un nouveau formulaire si j'obtiens à nouveau un statut à temps partiel.

### Pour reprise des congés fériés

Toutefois, je reconnais qu'il me sera possible, en faisant la demande préférablement sept (7) jours avant le début de l'horaire de travail, de me prévaloir du congé férié conformément aux dispositions nationales et locales afin qu'il me soit accordé lors de la période horaire pour laquelle j'ai demandé ce congé, et ce, lors d'une journée où je suis réellement prévue au travail. Dans cette éventualité, le présent formulaire de renonciation demeurera valide pour les autres congés fériés à venir et je ne devrai remplir aucun nouveau formulaire.

Par ailleurs, bien que je demande de me prévaloir d'un congé férié, je comprends que, selon les besoins du service, ce congé férié ne me sera pas nécessairement accordé et que, par conséquent, les modalités (congé compensatoire, banque ou indemnité) prévues aux dispositions nationales s'appliqueront.

**En cours d'année, je dois remplir un nouveau formulaire SEULEMENT si je désire me désister totalement du formulaire de renonciation des congés fériés. Dans ce cas, je dois remplir la section ci-dessous afin de pouvoir bénéficier à nouveau des congés fériés et annuler le formulaire de renonciation précédemment rempli.**

Je \_\_\_\_\_ (nom et prénom), désire bénéficier à nouveau de mes congés compensatoires, dans l'éventualité où je serais tenu de travailler lors d'un jour férié.

Nom de l'employé : \_\_\_\_\_

Matricule de l'employé : \_\_\_\_\_

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Nom du supérieur immédiat : \_\_\_\_\_

Signature du supérieur immédiat : \_\_\_\_\_

Signé en date du : \_\_\_\_\_

*\*La mise à jour de votre dossier sera effective 28 jours après la date de la signature, mais il vous sera possible de prendre votre congé compensatoire dès la signature, et ce, avec l'autorisation de votre gestionnaire et si les besoins du service le permettent.*